

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 55 (1904)
Heft: 12

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il est inutile de dire qu'aucun bois ne sort de la forêt, sous une forme quelconque. L'administration forestière pousse la chose à tel point qu'elle ne fait pas même enlever les arbres qui s'abattent en travers du chemin à la limite de la forêt vierge et qui entravent la circulation; elle se contente de les sectionner de façon à laisser le passage libre. (A suivre.)



Communications.

Du parcellaire d'aménagement.

Les opinions divergent encore passablement sur les dimensions qu'il convient de donner aux divisions du parcellaire d'aménagement. Tel forestier tient à ce qu'elles soient d'une grande étendue, de 40 à 50 ha et plus. Tel autre affectionne les petites divisions de 10 à 15 ha de surface. Le premier tient à faire coïncider les limites du parcellaire avec les grandes lignes du peuplement. Les divisions sont formées autant que possible d'après les classes d'âge. Elles doivent embrasser une région fixée d'avance, un versant, une exposition, un lieu déterminé. En un mot, la division du peuplement découle d'un certain état de la forêt, qu'elle servira à fixer et à perpétuer.

Le second, le forestier amateur de petites divisions, poursuit de prime abord un but différent. Son parcellaire est surtout fait en vue de la culture intensive. Ce n'est pas à dire que, avec de petites divisions l'on ne tienne aucun compte des limites naturelles des peuplements, ni que les partisans des grandes divisions négligent l'idée culturale. Il n'y a rien d'absolu ni dans l'un ni dans l'autre des systèmes, il n'y a qu'un déplacement de ci ou de là du centre de gravité: Ici l'on préconise plutôt la mesure d'ordre, là on met plus de poids sur le moyen de culture.

En effet, les grandes divisions ne peuvent pas être employées comme unités d'exploitation. Il faut souvent une période ou du moins une fraction de période pour les parcourir toutes entières avec la coupe. Mais plus la surface est grande, moins le forestier est en mesure de proportionner ses opérations à son étendue et d'appliquer les mêmes principes de traitement d'un bout à l'autre de la division. Il y a tant d'influences secondaires qui égarent l'opérateur, soit le temps qu'il fait, la saison pendant laquelle il opère, les dispositions personnelles du forestier, l'état des peuplements qu'il vient de parcourir, toutes ces causes et maintes autres engagent le marteleur tantôt à trop serrer son martelage, tantôt à l'étendre trop, sans que l'état du peuplement dans lequel il travaille motive ces variations.

Avec le système des grandes divisions l'on sera constamment tenté de travailler avec intensité le long des chemins ou des limites de la division, sur les points, en général, que l'on est appelé à visiter plus fréquemment et que l'on connaît plus intimement, tandis que les parties écartées du peuplement, les recoins peu accessibles sont involontairement négligés. L'on s'attardera peut-être à marteler dans un groupe déjà trop éclairci et l'on oubliera tel endroit serré, qui attend depuis longtemps déjà l'intervention du marteau.

Ainsi la grande division va même souvent à l'encontre du but visé. Faute de pouvoir embrasser d'un coup d'œil une aussi vaste surface, au lieu d'y égaliser les divergences du peuplement, on les laissera s'accroître encore, en piétinant sur place, là où il faudrait marcher et en passant ailleurs trop rapidement, poussé par le désir de rattraper le temps perdu à l'autre bout de la division.

Dans tous les cas, même si le forestier réussit à éviter ces nombreux écueils, les grandes divisions, pour être bien traitées au point de vue cultural, lui donnent bien plus de mal et nécessitent une attention bien plus soutenue lors du martelage que les petites.

Les petites divisions que j'entends sont celles qui forment des unités de coupe. La coupe les traverse en une seule fois d'un bout à l'autre.

J'envisage dans cet article principalement le traitement jardinatoire. Toutefois, pour ce qui concerne d'autres méthodes de traitement, la petite division peut former également l'unité d'exploitation pour les éclaircies, la coupe sombre, la coupe d'ensemencement, etc., puis pour les coupes de taillis. Toujours les opérations culturales devront s'étendre sur la surface entière de la division. Il faut donc que la division ait des dimensions telles que le forestier puisse la parcourir facilement en une seule fois le même jour. Ces dimensions varient autour de 8 à 10 ha en terrain montagneux, et autour de 12 à 15 ha en terrain peu accidenté. Ces dimensions sont également suffisantes pour la formation de lots de vente d'une certaine importance. Par exemple, une division de 10 ha ayant un rendement moyen de 3 m³ par ha, avec une période de 10 ans, fournira une coupe de 300 m³ dans chaque décennie. Un tel lot de bois suffit, en général, pour attirer les acheteurs.

L'intensité des exploitations est augmentée par la création des petites divisions. Il n'existe plus dans la forêt de ces lieux écartés qui ne reçoivent jamais la visite du bûcheron. Toutes les ressources du boisé sont mises à contribution, l'air et la lumière vivifiante pénètrent partout.

Et il suffit d'une seule période de 10, 15 etc. ans, pour opérer cette transfiguration. Et à cet effet, on n'a qu'à dresser, à l'occasion de la prochaine revision, un état des divisions et de les classer avec leurs numéros respectifs et leur appoint de rendement dans l'une des années de la période, suivant le schéma ci-dessous :

(Possibilité admise 400 m³. Période 10 ans).

Le rendement de chaque division est proportionné au matériel sur pied.

Divisions.	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914
1	100									
2		400								
3			200							
4				250						
5	300									
6				150						
7					400					
8			200							
9						400				
10							400			
11								150		
12									400	
13										400
14								250		
Total	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400

Un semblable tableau doit être dressé pour les nettoiemts et les éclaircies.

Ce formulaire, que nous ne trouvons pas dans les anciens aménagements, peut contribuer pour beaucoup au bon ordre dans l'aménagement. Il doit son existence justement aux petites divisions, qui permettent d'attribuer à chaque année de la période une ou plusieurs divisions entières, tandis que, avec les grandes divisions il faut au contraire plusieurs années pour en parcourir une seule.

Combien il est plus facile à l'opérateur de consulter simplement le tableau ci-dessus pour savoir ce qui a été fait et quelles sont les parcelles qui restent à traiter!

Il n'est pas nécessaire d'avoir un nombre fixe de parcelles, qui soit égal au nombre d'années de la révolution, de la période ou de la rotation. Il suffit d'en avoir un grand nombre. Point n'est besoin non plus de les délimiter par des laies trop larges; une ouverture de 1 à 2 m suffit, ou même seulement un petit fossé sur la limite, à condition que les arbres du bord soient cerclés d'une couleur voyante et les numéros des divisions inscrits d'une façon visible sur l'écorce des arbres à tous les carrefours.

A cause du grand nombre de divisions du parcellaire, le traitement gagne en élasticité. Il n'y a plus de grands fronts de coupe où les exploitations doivent être concentrées coûte que coûte. L'on peut combiner les exploitations d'après les ressources des parcelles. L'on exploitera ensemble telle division à feuillus avec telle autre à résineux, une autre donnant surtout des bois de service, avec telle autre donnant des bois de feu, de manière à égaliser la nature et la qualité des produits annuels. Par des transpositions semblables des divisions sur le tableau de la période on pourra tenir compte de l'état d'accroissement et sanitaire des diverses parcelles. On avancera telle division où il y a pléthore, de façon à raccourcir pour elle la rotation et on placera telle autre, qui a besoin de reconstituer son matériel, dans l'une des dernières années de la nouvelle période. L'on pourra ainsi revenir par exemple au bout de 5 ou 6 ans dans la première et accorder à la seconde un repos de 15 à 20 ans.

Les petites divisions permettent donc de tenir compte des nombreux imprévus qui surviennent pour la forêt dans le cours d'une révolution. Elles rendent possible un traitement plus intense de toutes les parties de la forêt, en empêchant le gérant d'oublier ou de négliger telle partie ingrate ou éloignée du domaine. Pour le forestier le martelage des éclaircies et des coupes est facilité, parce qu'il peut embrasser d'un coup d'œil la surface à parcourir. D'une part il est guidé par les étroites limites de la division qui l'obligent à concentrer sa coupe et d'autre part la quotité calculée par division l'empêche de marteler en dilettante.

On peut dire en résumé que les petites divisions répondent le mieux aux exigences de la „Bestandeswirtschaft“ (du traitement par peuplements), qui est le but auquel nous devons tendre de plus en plus. En effet, si nous voulons traiter chaque partie de la forêt suivant la nature des lieux et suivant les besoins du peuplement, le parcellaire, comme nous l'avons indiqué, vient à notre secours et nous empêche de disperser nos efforts. Loin d'entraver notre liberté d'action, il nous sert bien plutôt de boussole pour nous conduire à travers la forêt. Nous en ferons ainsi le tour bien mieux et avec combien plus de méthode, que si nous étions partis au hasard de nos inspirations et de notre tempérament.

A. Pillichody.



Un nouvel ennemi du sapin.

M. le professeur Henry donne à ce sujet dans le dernier numéro de la *Revue des Eaux et Forêts* les renseignements suivants :

„Les chenilles en question ont fait leur apparition au printemps de 1902 dans une forêt particulière de 250 hectares, peuplée de sapins et traitée par le jardinage. Elles ont commencé des ravages sur 5 à 6 ares. Personne ne s'en est inquiété. Au printemps de 1903 elles ont

recommencé, fait taches d'huile et dévoré une cinquantaine d'hectares d'un seul tenant sans sortir de la forêt et sans se répandre par taches dans son ensemble. La chenille a dévoré d'abord les feuilles des airelles myrtilles, puis elle a monté sur les arbres, rongé les aiguilles des sapins, même des plus gros arbres, jusqu'à une hauteur de 8—10 m, mais respecté les chênes et les hêtres. La forêt, dans ces parties, semble avoir été parcourue par le feu."

L'auteur de ces renseignements envoya, en 1902, un grand nombre de chrysalides. C'est à cet état que l'insecte passe l'hiver. „A la fin de l'été, les chenilles descendent à l'aide d'un fil et se transforment en chrysalides, dans la mousse, où l'on en trouve des quantités énormes."

Pour déterminer l'insecte, il fallut attendre les éclosions. Les premiers papillons se montrèrent à partir du 1^{er} avril et les éclosions continuèrent jusque vers le 20; presque toutes les chenilles donnèrent des papillons.

Ceux-ci appartiennent à la famille des *Phalenides* ou *Géomètres* et au genre *Boarmia*. En utilisant la liste des espèces du genre de Hoffmann, M. Henry penche pour deux espèces très voisines l'une de l'autre, *Boarmia crepuscularia* Hbn et *B. consonaria* Hbn. C'est à l'une d'elles qu'appartient la chenille qui vient de commettre ces dégâts intenses, mais heureusement localisés dans quelques sapinières du Puy-de-Dôme.

Hoffmann ni aucun traité d'entomologie forestière ne les cite parmi les ennemis, même accidentels, du sapin.¹ Il semble donc que l'invasion des sapinières du Puy-de-Dôme soit un fait nouveau, méritant déjà par là d'attirer l'attention des entomologistes et des forestiers. Disons encore que, en 1904, les dégâts ont encore augmenté. De 20 ares il y a 2 ans, on en est maintenant à 100 hectares. Il ne reste dans les endroits dévastés absolument rien de vert. Les chenilles s'attaquent à toutes les plantes du sous-bois sans exception.

Heureusement, l'invasion paraît près sa fin. La chenille a pour parasite un ichneumon d'assez grande taille qui voltige maintenant en quantités innombrables dans le bois de Mouchet. Cette constatation, comme la fait remarquer M. Henry, est rassurante et il n'y aura pas besoin de recourir au seul moyen pratique de destruction recommandé: l'introduction répétée de troupeaux de porcs dans les cantons ravagés.

¹ La remarque de M. Henry n'est pas entièrement exacte. En effet, en ce qui concerne par exemple *Boarmia crepuscularia*, Bachstein, déjà en 1876, signale des dégâts occasionnés par cette chenille dans la Dresdener Haide; non seulement les feuillus furent dépouillés lors de cette invasion, mais aussi les pins, les épicéas et les sapins. (Entomologische Nachrichten, IV 1878).

L'ouvrage de Judeich et Nitsche d'où nous tirons ce renseignement, attribue à l'insecte une génération double: les chenilles apparaîtraient à des reprises différentes, au commencement de l'été et en automne.



Le glacier de Tête-Rousse.

Dans notre dernier numéro nous donnions quelques renseignements sur les travaux exécutés par l'Administration des Eaux et Forêts au glacier de Tête-Rousse. Ces renseignements étaient incomplets et certains chiffres, cités peu exacts.

MM. le Conservateur des Forêts et l'Inspecteur des Forêts, Chef du service de reboisement de la 5^e Conservation de Chambéry, que nous avons le plaisir de compter parmi nos lecteurs, ont bien voulu nous adresser les rectifications nécessaires. Nous nous empressons d'en tenir compte ici.

Les travaux commencèrent en 1898 par l'ouverture d'un chemin d'accès de 9300 m de long, partant du pavillon de Bellevue à 1781 m pour aboutir au glacier de Tête-Rousse à 3139 m (et non à 2800 que nous indiquions). La première galerie de recherches, lancée dans l'ancien trou de 1892, se disperse en éventail et elle a au total 353 m. La seconde galerie percée de 1901 à 1904 a 207 m dans le roc et 50 m dans la glace.

Quant aux dépenses, elles sont loin d'atteindre le million. En voici d'ailleurs le détail :

Chemin muletier	fr. 50,475
Cabane pour les ouvriers et matériel de campement	„ 4,742
Première galerie	„ 45,334
Seconde galerie	„ 46,885
	<hr/>
Soit au total	fr. 147,436

Si nous ajoutons à cette somme ce qu'a coûté l'édification sur la crête méridionale rocheuse du glacier de Tête-Rousse (3181 m), d'un petit laboratoire en bois, nous arrivons sensiblement au chiffre de 150,000 francs.

Pour rester dans des limites plus modestes, le travail entrepris par l'Administration des Eaux et Forêts n'en est pas moins couronné de succès : il n'en est que plus digne de tous nos éloges.



Chronique forestière.

Cantons.

Vaud. *Quelques beaux arbres.* On se plaint, et non sans raison, de la disparition des plus beaux arbres de nos forêts. C'est bien vrai, mais constatons toutefois qu'elles sont loin encore d'être vides de tous gros bois, dans les Alpes tout au moins. Ainsi, nous avons, au cours des martelages de cet automne, dans l'arrondissement 3, relevé les cas suivants qui nous paraissent dignes d'être mentionnés.

Commune des Planches. Forêt de la Joux à l'altitude moyenne de 1400 m. Coupe jardinatoire dans un peuplement soumis au parcours.